

17 septembre 2014

**Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014
en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à
l'extension des Ecopoints (sites de récupération des déchets)
dans les quartiers de la ville de Genève.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Avec une production de 240 kg/an d'ordures ménagères collectées par habitant et un taux de recyclage de 35,4% en 2013, la Ville de Genève doit améliorer la collecte des déchets et le tri sélectif, afin de remplir l'objectif afférent du plan de gestion des déchets 2014-2017 du canton de Genève et ainsi atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers urbains de 50%. Certains déchets présentent un potentiel important de récupération en vue de leur valorisation.

Afin de faciliter le tri, des Ecopoints (sites de récupération) permettant la récolte du verre, du PET, de l'alu/fer-blanc, des piles, des capsules de café et des textiles ont été implantés dans les quartiers. Ces Ecopoints de base sont aujourd'hui insuffisants en nombre et en capacité pour répondre aux besoins et il convient de compléter l'offre existante.

Il est en effet démontré que la proximité d'un Ecopoint est déterminante pour que les habitantes et les habitants acquièrent et conservent le réflexe de tri des déchets.

Par ailleurs, dans certaines situations bien identifiées, en particulier dans les nouveaux quartiers, des conteneurs enterrés pour la récolte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des ménages sont intégrés aux Ecopoints, cela après concertation et convention de financement avec les propriétaires des immeubles concernés. Il s'agit dans ce cas d'Ecopoints complets permettant la récolte de tous les déchets urbains.

Aujourd'hui, les services de la Ville de Genève ne peuvent plus répondre aux besoins et certains quartiers ne disposent pas d'une offre suffisante en matière d'installations de tri.

Le crédit demandé permettra à la Ville de Genève de poursuivre l'équipement des quartiers et de financer ces différents types d'Ecopoints:

- Ecopoints de base pour les déchets valorisables (verre, PET, alu/fer-blanc, textiles);
- Ecopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des

ménages) lorsqu'il s'agit de nouveaux quartiers/immeubles pour lesquels il y a une demande de sites complets et des accords sur le financement de ceux-ci.

Contexte et historique de l'opération

Progressivement, depuis 1987, des sites de récupération ont été mis en œuvre pour favoriser le tri des déchets à la source. Ainsi, entre 1987 et 2002, la Ville de Genève est passée de 20 sites de récupération du verre (bennes en surface) à 110 sites.

Dès 2001, des études ont été engagées pour remplacer les bennes à verre de surface (capacité 1 m³) par des conteneurs enterrés (capacité de 3 à 5 m³). En 2003, un crédit de 3 919 000 francs était voté pour la construction de 75 sites comprenant deux ou trois conteneurs enterrés pour la récupération du verre uniquement (PR-240).

En 2007, il était décidé l'ajout de sites supplémentaires désormais complétés par un conteneur pour la récupération du PET.

Aujourd'hui, les déchets recyclables sont collectés dans 120 sites, dont 83 points de tri enterrés, comprenant de deux à quatre conteneurs pour la récupération du verre, du PET, de l'alu/fer blanc, des piles, capsules café et textiles (soit 393 conteneurs enterrés). Il subsiste encore 37 points de conteneurs en surface permettant le tri du verre blanc et du verre coloré.

L'alu/fer-blanc est récolté dans 113 bacs roulants de 800 l disposés aux abords des points de tri enterrés et de surface.

Ce dispositif doit être complété, adapté et agrandi car il constitue un maillon indispensable de la chaîne du tri.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit a trois objectifs principaux:

- poursuivre l'implantation des Ecopoints et les signaler par des totems;
- procéder à leur agrandissement lorsque cela est nécessaire;
- enterrer ceux qui se trouvent encore en surface.

Description de l'ouvrage

L'ouvrage comprend l'équipement (conteneurs) et l'installation (aménagement des Ecopoints). Son périmètre est à géométrie variable en fonction des besoins.

Équipement

Les conteneurs en eux-mêmes se décomposent en deux parties, une souterraine, composée d'une cuve en béton dans laquelle vient s'insérer la cuve métallique du conteneur et une aérienne, qui comprend les goulottes et une plateforme de sécurité antidérapante en tôle striée.

En ce qui concerne les conteneurs, leur emprise au sol ne dépasse pas 2 x 2 m et les volumes sont d'environ 5 m³ pour les ordures ménagères, le verre, le PET, le papier/carton et l'alu/fer-blanc. Pour les déchets organiques des ménages et les textiles, le volume est d'environ 3 m³.

Il est à noter que ces équipements comprennent un dispositif de préhension uniforme pour tous les équipements de la Ville, une plateforme de sécurité anti-chute pendant les opérations de levée et des dispositifs d'insonorisation ou de pesée, qui peuvent être mis en place en fonction des besoins.

Pour les goulottes, leur esthétique doit s'approcher de celle définie par la Ville (voir annexe 1) et leurs dimensions adaptées à chaque type de déchet collecté. Ces équipements sont dorénavant en tôle d'acier peints avec une teinte grise anthracite micacée (métallisée).

Enfin, en périphérie des goulottes, une plateforme antidérapante en tôle striée permet l'accessibilité en toute sécurité. La conception et l'insertion de ces équipements sur chaque Ecopoint seront étudiées avec attention afin de garantir leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour finir, les totems de signalisation et d'information, dont l'esthétique repose sur des équipements similaires déjà existants en ville de Genève, permettront de contribuer à l'utilisation de ces installations. Les totems seront implantés à proximité de chaque Ecopoint.

Installation

Ecopoint complet

Il a pour objectif de proposer aux habitants la possibilité de trier les principaux déchets à proximité de leur habitat: le particulier dépose sur le même Ecopoint les déchets courants (ordures ménagères, déchets organiques des ménages, papier/carton) et les déchets valorisables (verre blanc et coloré, PET, alu/fer-blanc, piles, capsules de café, textiles). Les contraintes pour s'en débarrasser deviennent alors identiques quel que soit le déchet, ce qui va favoriser le réflexe du tri au sein de la population.

Son dimensionnement tient compte à la fois du périmètre d'influence des déchets courants et du périmètre d'influence des déchets valorisables.

L'Ecopoint complet est favorisé dans les nouveaux quartiers/immeubles, lorsque le nombre d'habitants compris dans le périmètre d'influence est supérieur à 550 et que sa mise en place est possible.

Pour une meilleure répartition géographique de ces Ecopoints, certaines zones dont la population est inférieure à 550 habitants pourront tout de même être équipées d'un Ecopoint complet.

Ecopoint de base

Il permet de collecter uniquement les déchets valorisables qui ne sont pas levés au porte-à-porte. Il est favorisé lorsque les conditions ne sont pas réunies pour créer un Ecopoint complet.

Son dimensionnement tient compte du périmètre d'influence des déchets.

Adéquation à l'Agenda 21

La Ville de Genève est engagée dans un programme stratégique de développement durable et a signé les engagements d'Aalborg, lesquels prévoient de réduire les déchets et d'accroître leur réutilisation et leur recyclage. Elargissant l'offre en infrastructures permettant le tri, la présente demande de crédit s'inscrit totalement dans cet objectif.

Estimation des coûts

Travaux de génie civil et de fourniture

Prix pour un conteneur, surface en enrobé, degré de difficulté technique moyen

Installation et signalisation

Installation de chantier	500	
Signalisation de chantier	100	
Mise à disposition de clôture de protection	200	
Pose et dépose de clôture de protection	100	
Sous-total installation et signalisation		900

Génie civil

Terrassement à la pelle y c. chargement, réglage des talus et mise en forme à la main du fond de fouille	1 000	
Terrassement à la main y c. chargement	200	
Evacuation des déblais par benne à la décharge entreprise	1 000	

Taxe de décharge déblais	300	
Enlèvement de la couche de surface	700	
Blindage en palplanches légères HDK 400	800	
Etayage palplanches avec cadre HEB 200	2 000	
Pompage	50	
Fourniture et mise en place de gravier 8/30 mm	500	
Fourniture et mise en place de sable 0/3 mm	50	
Fourniture, mise en place et réglage de béton de propreté CP 150 ép. 10 cm	200	
Fourniture et mise en place de béton caverneux CP 150	100	
Fourniture et mise en place de bordurettes granit type SN 6	500	
Remise en état de la surface autour du conteneur	900	
Sous-total génie civil		8 300
<i>Fournitures</i>		
Mise à disposition de main-d'œuvre pour déchargement et manutention conteneur	100	
Fourniture et pose de conteneur 5 m ³ «type Ville de Genève»	9 700	
Fourniture et pose d'accessoires tels que goulottes de surface, piles et capsules de café	1 000	
Sous-total fournitures		10 800
<i>Prix estimé pour un conteneur, surface en enrobé, degré de difficulté technique moyen</i>		
		20 000
<i>Fournitures et pose de totems à l'unité /HT</i>		
Fourniture et habillage	1 080	
Pose (y c. transport)	500	
Soit estimé par totem		1 580
Total pour environ 110 conteneurs et 60 totems (arrondi à)		2 295 000
<i>Honoraires</i>		
Ingénieur civil (12%)	275 000	
Ingénieur géomètre, cadastration (2%)	45 000	
Information publique	10 000	
Total honoraires		<u>330 000</u>
Coût total de la construction (HT)		2 625 000
+TVA 8% (arrondi)		<u>210 000</u>
Coût total de l'opération TTC		<u>2 835 000</u>

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal et l'obtention des autorisations de construire associées à chaque Ecopoint.

L'ensemble de l'opération sera réalisé en plusieurs chantiers, chacun d'eux d'une durée inférieure à six mois.

La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois.

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-2025 (p. 69)

Ce projet figure au 9^e PFI, en qualité de projet actif, sous la référence N° PFI 082.021.06, pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

L'entretien, le nettoyage et la maintenance de ces points de collecte seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 33 000 francs par année pour le service Voirie – Ville propre;
- de 4734 francs par année pour le service logistique et manifestations.

Ce montant sera à provisionner sur le budget du service concerné de la Ville de Genève soit groupe 314.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement prévu de 2 835 000 francs, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 315 610 francs (amortissement au moyen de 10 annuités au taux de 2%).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2014.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements proposés sera déposée auprès de l'Office d'urbanisme (Etat de Genève – DU) pour chaque Ecopoint ou équipement complémentaire.

Information publique

Avant le début des chantiers, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants et commerçants des alentours, dans le but de les informer de la durée des travaux ainsi que des mesures de circulation pendant les chantiers.

Un panneau de chantier sera mis en place à proximité des travaux, qui contiendra les informations à propos des travaux réalisés, de leur durée et de leur coût effectif.

Personnes à mobilité réduite

Les équipements (goulottes et plateforme associée) sont conçus pour être accessibles à tous les usagers, y compris les enfants et les personnes à mobilité réduite. Ainsi, par exemple, pour garantir une dépose des déchets sans que les utilisateurs aient besoin de réaliser des efforts, la hauteur des orifices d'entrée se situe entre 60 cm et 1 m.

De même, pour chaque nouveau site, une étude détaillée de l'accessibilité sera réalisée et permettra un accès aisé aux personnes à mobilité réduite. Enfin, pendant les travaux, une attention particulière sera portée à cette thématique et les axes piétonniers situés à proximité seront maintenus en tout temps accessibles.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est le service du génie civil, le service bénéficiaire est Voirie – Ville propre.

L'ensemble du projet a été établi par le service du génie civil, le service de l'urbanisme, le service Voirie–Ville propre et le service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils expérimenté dans ce type de travaux.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet : Extension des Ecopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	320 000	11%
Génie civil	1 012 000	36%
Installations, équipements fixes (conteneur/totem)	1 283 000	45%
Information publique et communication	10 000	0%
Frais financiers (TVA)	210 000	7%
Coût total du projet TTC	2 835 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : Voirie Ville Propre et Service du génie civil

CHARGES	VVP	GCI	LOM
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	33 000		4 734
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	315 610		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	348 610		4 734

REVENUS	VVP	GCI	LOM
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers			
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Subventions et allocations			
Total des nouveaux revenus induits	0	0	0
Impact net sur le budget de fonctionnement	348 610		4 734

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2014			
2015	750 000	0	750 000
2016	750 000	0	750 000
2017	750 000	0	750 000
2018	585 000	0	585 000
Totaux	2 835 000	0	2 835 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

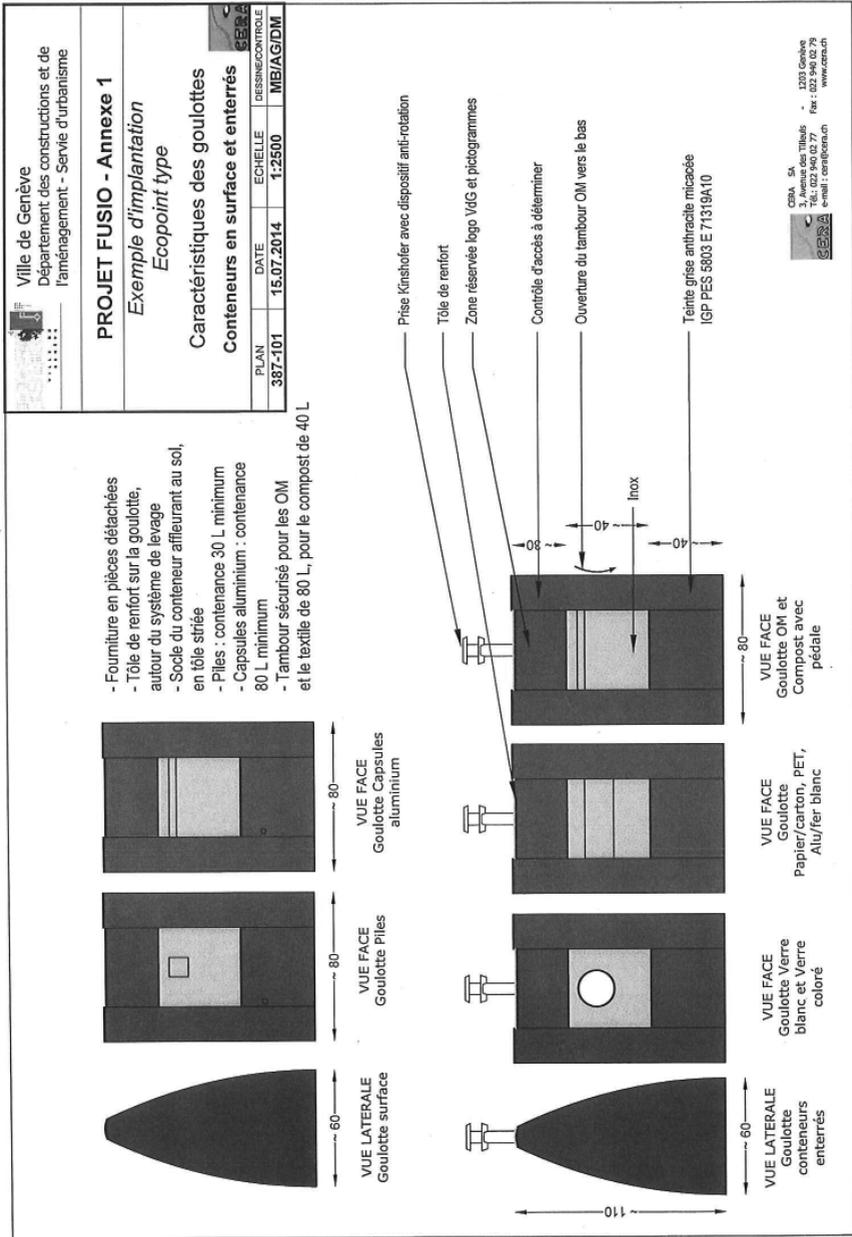
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des Ecopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

Annexes: – Caractéristiques des goulottes
– Ecopoints complets et Ecopoints de base



Annexe 2



**TYPE DE DÉCHETS ET NOMBRE DE CONTENEURS POUR
ECOPOINTS DE BASE ET COMPLETS**

 <p>OM supplémentaire</p>	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES</p>	 <p>VERRE</p> <p>Verre coloré</p>	 <p>VERRE</p> <p>verre blanc</p>	 <p>TEXTILES</p>	 <p>PILES</p>
	3 bennes	1 benne	1 benne		1 goulotte
 <p>DÉCHETS ORGANIQUES</p>	 <p>PAPIER CARTON</p>	 <p>PET</p>	 <p>FER-BLANC alu</p>		 <p>CAPSULES DE CAFÉ</p>
1 benne	1 benne	2 bennes	1 benne		1 goulotte



Ecopoint complet

Ecopoint de base